



ARRÊTÉ

N°	Objet	Date
IP-2011-068	Liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2011	15 juin 2011

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 39 ;

VU le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, notamment ses articles 8 et 10 ;

VU le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

VU la proposition de la commission administrative paritaire de catégorie A en date du 14 juin 2011

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2011 est arrêtée comme suit :

Nom et Prénom	Collectivité
BOUZON Jean Marc	C.A. du Pays Voironnais
BRAMERET Denis	Salaise-sur-Sanne
CHABOT Christian	Huez en Oisans
CHAUVIN Gilles	Villefontaine
EVEN Christophe	C.A. Grenoble Alpes Métropole
JALLIFIER Bernard	Saint-Egrève
LANGUINIER Pierre	C.A. du Pays Voironnais
PENET Frédéric	Montbonnot-Saint-Martin
SZEWCZYK Evelyne	C.C. Bièvre Est
VERDONCK Jean-Marie	Meylan

Article 2 : L'inscription sur cette liste d'aptitude est valable un an et ne vaut pas recrutement.

Toutefois, elle est renouvelable deux fois uniquement sur demande écrite de l'intéressé(e) par courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant le terme de la première et de la deuxième année. Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 416 rue des Universités BP 97 - 38402 Saint Martin d'Hères Cedex.

Le décompte de cette période de trois ans peut être suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congé de longue durée.

Article 3: Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 4 : Le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié aux intéressé(e)s.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, à Saint-Martin-d'Hères, le 15 juin 2011


Le Président,
Marc BALETTO,

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CDG38

Commune : ANNONIN

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes reglementaires
Numéro de l'acte:	IP2011068
Date de la décision:	2011-06-15 00:00:00+02
Objet:	LA par voie de PI au grade d'ingénieur territorial au titre de l'année 2011
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	038-283812014-20110615-IP2011068-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-283812014-20110615-IP2011068-AR-1-1_0.xml	text/xml	842
<i>nom de original:</i>		
ingénieur.pdf	application/pdf	16483
<i>nom de métier:</i>		
038-283812014-20110615-IP2011068-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	16483

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2011 à 13h58min01s	Depôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2011 à 14h00min33s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2011 à 14h01min30s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	8 juillet 2011 à 14h02min33s	Recu par le MIOCT le 2011-07-08